Un diagnostic qui dégage les enjeux et aboutit aux orientations du P.A.D.D.

Etude / Analyse du site / terrain :

Analyse des capacités résiduelles

Bilan du POS

Repérage des bâtiments en zone agricole

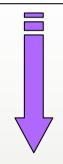
Etude paysagère

. . .

P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui donne les grands principes et objectifs de la commune, échéance 10 à 15 ans





Enjeux de la commune :

- -Environnement
- Déplacement
- Logement / Habitat
- Economie

-..



Un P.A.D.D. traduit règlementairement

P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui donne les grands principes et objectifs de la commune, échéance 10 à 15 ans





Zonage de la commune

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles



Règlement de chaque zone

Orientations d'Aménagement

Schéma d'aménagement des secteurs à urbaniser (AU) pour maitriser le développement de la commune



Procédure

Diagnostic



Elaboration du PADD



Traduction dans le zonage



Règlement



CONCERTATION



Arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal



Consultation des personnes publiques associées : 3 mois



Enquête publique : 1 mois

+ délai administratif

+ rapport

du commissaire enquêteur



Approbation par le Conseil Municipal



Le rôle des Personnes Publiques Associées (PPA) pour garantir le respect des lois et la notion de compatibilité

